

## **Refus du linky - information donnée par le prestataire Erdf (Atlant'ech en presqu'ile de Crozon)**

**De:** "helene fosset" <[helene-fosset@orange.fr](mailto:helene-fosset@orange.fr)>

**Envoyé:** Mercredi 16 Mars 2016 15:10:57

**Objet:** IMPORTANT

Bonjour,

Nous avons personnellement envoyé 2 courriers de refus en Recommandé avec AR au prestataire (Atlant'ech) ayant obtenu le marché des compteurs linky sur la Presqu'ile.

Suite à notre dernier courrier du 8 Mars, je viens de recevoir ce matin un appel téléphonique d' Atlant'ech.

Une dame m'a confirmé qu'elle avait bien pris note de notre refus mais qu'elle ne pouvait l'enregistrer dans notre dossier car nous n'apparaîsons plus dans la base de données confiée par Erdf à Atlant'ech, base de données regroupant les clients chez qui doit être installé le compteur Linky.

Elle a pu me prévenir car nous avions indiqué dans le corps de notre lettre de refus nos coordonnées postales et téléphoniques.

Elle m'a donc indiqué que nous risquons, d'ici quelque temps, de recevoir un courrier d'Atlant'ech nous informant du changement de notre compteur, quand Erdf nous aura remis dans leur base de données !

Elle m'a indiqué que Atlant'ech n'a pas les moyens techniques, et ce n'est pas son rôle, de faire des recoupements entre les lettres de refus et la base de données transmise par ERDF.

Un autre problème qui se pose à Atlant'ech, m'a-t-elle expliquée est que dans beaucoup de courriers, les gens n'indiquent pas leurs noms et adresses. Ils l'indiquent au dos de l'enveloppe, information cachée par le formulaire de RAR. Sur la partie de l'AR réservée au destinataire, le nom de l'expéditeur n'apparaît pas. Il n'est donc pas possible pour eux de faire le lien avec les informations reçues de Erdf.

Le n° de client et n° de compte EDF (ou autres distributeurs d'énergie) ne leur donne pas plus d'information, seul l'information sur "le point de livraison" (PDL) leur donne une indication sur le titulaire du contrat.

**Il n'est donc pas étonnant qu'Atlant'ech vous relance.**

J'ai demandé à cette personne si elle ne pouvait pas se rapprocher de Erdf pour connaître les titulaires des contrats, elle m'a répondu : "encore faudrait-il que j'ai un interlocuteur".

La poste n'est pas non plus disposée à faire des recherches par rapport au numéro du recommandé.

Néanmoins, ils conservent les courriers de refus classés par date.

Si vous recevez un courrier d'Atlant'ech, commencez par leur téléphoner pour qu'il ressorte votre lettre de refus.

Compte tenu du nombre très important de refus, Atlant'ech a demandé à Erdf de programmer des réunions d'informations pour le public : Refus.

Atlant'ech a demandé à Erdf de travailler sur d'autres secteurs qui ceux initialement prévus : Refus.

Il semble donc que non seulement Edf/Erdf bafoue nos droits élémentaires mais en plus, tente de faire "payer les pots cassés" à ses prestataires de service, avant de les jeter quand le travail aura été effectué.

Atlant'ech semble devenir réticent à continuer à travailler dans ces conditions, ils ne sont pas là pour imposer quelque chose aux clients de Erdf.

De plus, seuls les techniciens du prestataire sont, pour le moment, confrontés à la colère des usagers.

C'est la raison pour laquelle, ils avaient décliné l'invitation à la réunion de Camaret organisée par le collectif, leur donneur d'ordre n'étant pas présent pour assumer ses responsabilités.

Merci de bien vouloir diffuser ces informations.

Hélène Fosset Telgruc